

**SYNDICAT MIXTE
DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE LA STATION DES ROUSSES
HAUT-JURA**



SAEM SOGESTAR



**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE
REMONTÉES MÉCANIQUES ET DES
INSTALLATIONS NÉCESSAIRES À
L'EXPLOITATION DES PISTES DE SKI ALPIN
JURA SUR LEMAN (VERSANT FRANÇAIS)**

ANNEXE AU CONTRAT

Annexe 8 : Liste des conventions avec les propriétaires privés

Annexe 8 : Liste des conventions avec les propriétaires privés

BENEFICIAIRES DES INDEMNITES NUMERAIRES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES DES TERRAINS - Saison 2021-2022

Vu l'article 9 de la convention d'affermage du 12 août 2013 conclue entre la SAEM SOGESTAR et le SMDT de la Station des Rousses portant délégation de service public de remontées mécaniques et des installations nécessaires à l'exploitation des pistes de ski alpin de la Station des Rousses.

Vu les accords passés par la Régie Départementale des Sports d'hiver et du Tourisme du Haut-Jura (RDHJ) repris par le Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses (SMDT)

Considérant que pendant deux années successives, la SAEM SOGESTAR versait les indemnités numériques arrêtées par les accords de la RDHJ ; puis demandait le remboursement à l'euor près au SMDT.

Considérant qu'à la lecture de l'article 9 de la convention d'affermage, "le SMDT fait son affaire des conventions concernant l'occupation de terrains autres que ceux lui appartenant [...] Le SMDT prendra à sa charge les indemnités financières [...]".

Au regard des accords existants synthétisés dans le tableau ci-dessous, le SMDT versera directement les indemnités financières ; dont il est redevable annuellement envers les propriétaires identifiés ci-dessous :

NOM DU PROPRIETAIRES	TERRAIN	PARCELLES CONCERNÉES	Adresse	CP	VILLE	Année de l'accord	Indemnité de base	INDEXATION	Indice de base	Indice ONF 2015	Indice ONF 2016	Indice ONF 2017	Indice ONF 2018	Indice ONF 2019*	Indice ONF 2020*	Indice ONF 2021*	Indice ONF 2022*	Régul en 2020	Indemnités 2015-2020	Indemnités 2020-2021	Indemnités 2021-2022			
Maire de PREMANON	BALANCIER	39220	Rue Abba Sarradeit	39220	PREMANON	67	22,87 €	fixe										- €	22,87 €	22,87 €	22,87 €			
Maire de LONGCHAUMUIS	BALANCIER	39400	3 rue de l'Église	39400	LONGCHAUMUIS	67	68,60 €	fixe										- €	68,60 €	68,60 €	68,60 €			
BONNEFOY Colette (Née)	DARBELLA	AZ 30 31 33	515 rue de la Darbella	39220	PREMANON	75-87	38,11 €																	
PONCATO Jean	AUVERNES	AN 94 95	4, Route de la Pierre Percée	39 400	MORBIER	73	91,47 €	TARIFS alpin : 1-1-7-1	84,61 €	65,00 €	65,00 €	62,00 €	63,00 €	63,70 €	63,70 €	63,70 €	63,70 €	0,00 €	1 446,79 €	1 504,66 €	1 564,85 €			
MASSON René	DARBELLA	C 8 7	40, Place Jacques Joseph Frost	39220	PREMANON	69	12,84 €	M3 EPICEA ONF	18,80 €	67,00 €	65,00 €	62,00 €	63,00 €	63,70 €	63,70 €	63,70 €	63,70 €	1,37 €	39,57 €	39,43 €	43,88 €			
GAUTHIER MANUEL Paul Bénéficiaire de la Garde du Bénéfice de Madame Marie-Claire SAUTHIER épouse TEXIER	DARBELLA	AV 46 (ancienne section D'162)	Le Pilotin-3691 Route du Bir de la Chaillo	39220	LES ROUSSES	69	107,02 €	M3 EPICEA ONF	18,80 €	67,00 €	65,00 €	62,00 €	63,00 €	63,70 €	63,70 €	63,70 €	63,70 €	11,42 €	329,71 €	328,98 €	366,54 €			
ARBEZ Jean Jacques	DARBELLA	AV 38 39 40 42 43 44	route de France 95 / 23, rue des Meuniers	1265 / 39220	LA CURE / BOIS D'AMONT	69	114,36 €	M3 EPICEA ONF	18,80 €	67,00 €	65,00 €	62,00 €	63,00 €	63,70 €	63,70 €	63,70 €	63,70 €	12,20 €	352,33 €	351,10 €	391,69 €			
GAUTHIER Pierre Changement de tuteur 13/08/21 LUDAF du Jura)	JOUVENCEAUX	AV 4	LUDAF du Jura 4 rue Edmond Chapuis	39000	LONS LE SAUNIER	91	121,98 €											- €	106,29 €	106,29 €	106,29 €			
RIOTTOT	JOUVENCEAUX	AV 4				91	15,67 €												0,00 €					
BERTHET Patrick																								
JARDEL Monique	NOIRMONT	N°1689 ARZIER-CH)	154 Les Champs de Vignettes	45220	CHATEAU-RENAUD	70 recordit 2016	60,37 €	les zones résidentielles et toutes catégories ONF : indice utilisé pour régulariser les	16,31 €	55,80 €	65,00 €	62,00 €	63,00 €	63,70 €	63,70 €	63,70 €	63,70 €		212,07 €	211,33 €	235,75 €			
Total des indemnités numériques																			2 618,13 €	2 638,96 €	2 722,37 €	2 697,38 €	2 664,70 €	2 835,11 €

*Indice transmis par les services de l'Agence territoriale de l'ONF de Lons-Le-Saunier (vente d'automne N-1)

** SUCCESSION OFFICE NOTARIAL Etude de Me Biraux Anthony-88, rue du Centre 74140 DOUVAINE- Partage au bénéfice de Mme Marie-Claire GAUTHIER-MANUEL, Epouse TEXIER, demeurant à Port JEROME SUR SEINE, 8 allée de Bois d'Harcourt

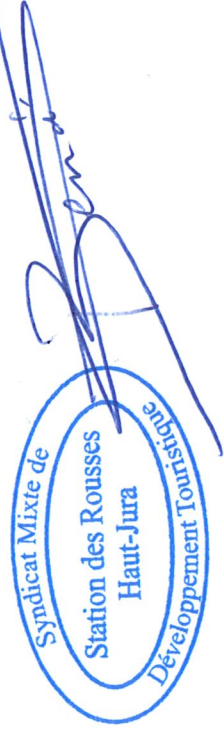
Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Président du SMDT de la Station des Rousses certifie sur l'honneur de l'exactitude des montants et de l'identité des propriétaires bénéficiaires des indemnités de passage. Le montant annuel à la charge du SMDT pour la saison 2021-2022 est arrêtée à la somme de 2 835,11 €, (Deux mille huit cent trente six euros et onze centimes)

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Président du SMDT de la Station des Rousses confirme que ces indemnités financières viennent en complément des indemnités forfaitaires accordées également annuellement.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait aux Rousses, le 21/03/2022

Le Président,



Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD

Récapitulatif des gratifications forfaitaires (ski alpin) et numéraires
accordés aux propriétaires des terrains privés sur la base de conventions/d'écrits passés.
Article 9 et 10 de la convention d'affermage 2013-2023

Nom des propriétaires privés	Type de forfaits	Nombre de forfaits dont peuvent bénéficier les propriétaires au titre des accords passés	Nombre de forfaits réellement distribués aux propriétaires pour la saison 2021-2022	Numéraire (base saison 2021-2022) à réactualiser pour la prochaine saison	Observations
Monsieur Bernard BERTHET	Forfait tout massif	5	5	VERSEMENT DIRECT PAR LE SMDT	
Monsieur Jean-Jacques ARBEZ	Forfait tout massif	4	4		
Monsieur Colette BONNEFOY	Forfait tout massif	5	5		
Madame Marie-Claire TEXIER	Forfait tout massif	2	2		
Monsieur Pierre GAUTHIER-MANUEL	Forfait tout massif	4	0		Héritière Paul GAUTHIER-MANUEL
Monsieur René MASSON	Forfait tout massif	1	1		
Monsieur Georges JEANTET	Forfait tout massif	2	2		
Monsieur Guy GERARD	Forfait tout massif	2	2		
Monsieur Serge PAGET BLANC	Forfait tout massif	4	4		
Madame Thérèse GAUTHIER-MANUEL	Forfait tout massif	3	3		
Monsieur Pascal et Aimé GAUTHIER	Forfait tout massif	4	4		
Madame Germaine GAUTHIER-MANUEL	Forfait tout massif	6	6		
Monsieur Denis GUYON	Forfait tout massif	1	1		
Monsieur Serge LEGRAND	Forfait tout massif	2	2		
Monsieur Eric BENOIT-LIZON	Forfait tout massif	3	3		
Monsieur Robin STEFFEN	Forfait tout massif	3	3		
Monsieur Benjamin VIEILLE	Forfait tout massif	3	3		
Monsieur Henrik RIOTTOT	Forfait tout massif	1	1		
GAEC des Sports d'Hiver (except)	Forfait tout massif	2	2		
Mairie de Prémamanon					
Mairie de Longchaumois					
Monsieur Poncato					
Total des forfaits		55	51		
MONTANT GRATIFICATIONS ACCORDEES SAISON 2021-2022			16240.00 € TTC		

Bon pour accord, aux Rousses, le 7 janvier 2022
Le Président de la SAEM SOGESTAR
Monsieur Christophe VAZ TEIXEIRA



Le Président du SMDT
Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD



Saisissez du texte ici